

?

Communiqué de presse

?

Rabat, le 25 juin 2018

21 Pavillons Bleus pour la saison 2018

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, présidée par **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasna**, a décerné le label international Pavillon Bleu à 21 plages pour l'été 2018 sur 40 plages qui se sont portées candidates au Label.

Le label Pavillon Bleu, présent sur 3687 plages de 49 pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, est un label exigeant.

Introduit au Maroc en 2002 par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'environnement, ce label touristique international récompense les efforts des communes pour leur action en matière de qualité des eaux de baignade, d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, d'hygiène et Sécurité et d'aménagement et gestion des plages.

Le port de plaisance de Saïda arborera également le Pavillon Bleu. C'est la deuxième fois que ce port décroche le label, après les efforts importants qui ont été consentis pour son aménagement.

Les plages ayant obtenu le Pavillon Bleu sont les suivantes (carte en pièce jointe) :

- 1 **Achakar (Tanger-Asilah)**
- 2 **Aglou sidi moussa/Tiznit**
- 3 **Arekmane (Nador)**
- 4 **Ba-kacem (Tanger-Asilah)**
- 5 **Bouznika**
- 6 **Skhirate**
- 7 **El Moussafir/Dakhla**
- 8 **Essaouira**
- 9 **Foum loued / Laâyoune**
- 10 **Haouzia**
- 11 **Dalia /Fahs Anjra**
 - **Oued Aliane/Fahs-Anjra**
 - **Oued Laou/Tétouan**
 - **Oum labouir/Dakhla**
 - **Safi ville**
 - **Souiria Ikdima/Safi**
 - **Station touristique de Saïdia**
 - **Cap Beddouza/Safi**
 - **Sidi Kankouch 1/Fahs Anjra,**
 - **Sidi Ifni**
 - **Imintourga (Mireleft) ;**

Pour rappel, la labellisation Pavillon Bleu est une composante du programme Plages Propres dont l'objectif

est la mise à niveau environnementale des plages. Il vise aussi la sensibilisation et l'éducation des estivants à l'amélioration et la préservation de la qualité environnementale de nos plages. 102 plages sont inscrites au programme « Plages Propres » cette année.

Dans le cadre de ce programme, les communes ont à charge de gérer, d'entretenir et d'équiper les plages qui relèvent de leur territoire. Elles sont soutenues par la Fondation qui coordonne le programme Plages Propres avec les départements ministériels concernés dans le cadre du comité national « Plages Propres », forme les responsables territoriaux, met à leur disposition des outils de gestion et de sensibilisation à l'environnement pour leur permettre d'accueillir les estivants dans les meilleures conditions. Elle évalue in fine l'action entreprise.

Dans leurs efforts, les communes reçoivent également un appui des partenaires économiques mobilisés par la Fondation dans le cadre du programme Plages Propres. Ils apportent compétences managériales et appui financier aux communes.